

ANNEXE VI

TABLEAU DE CORRESPONDANCE ENTRE ÉPREUVES/UNITÉS DE L'ANCIEN ET DU NOUVEAU DIPLÔME

Brevet de technicien supérieur « Assurance » (définir par l'arrêté du 13 février 2017) Dernière session d'examen 2028		Brevet de technicien supérieur « Assurance » (défini par le présent arrêté) Première session d'examen 2029	
Epreuves	Unités	Epreuves	Unités
E1 – Culture générale et expression	U1	E1 – Culture générale et expression	U1
E2 – Langue vivante étrangère	U2	E2 – Langue vivante étrangère	U2
E31 – Culture professionnelle et suivi du client	U4	E3 – Gérer la relation client/prospect dans les activités de l'assureur	U3
E32 – Développement commercial et conduite d'entretien	U32		
E41 – Gestion des sinistres	U41	E6 – Gérer les sinistres et les prestations, proposer des solutions d'accompagnement	U6
E42 – Accueil en situation de sinistre	U42		
E5 – Communication digitale, utilisation du système d'information et des outils numériques	U5		
EF1– Langue vivante étrangère 2	UF1	EF1– Langue vivante étrangère	UF1
EF2 – Engagement étudiant	UF2	EF2 – Engagement étudiant	UF2